



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 45

Séance du 16 juin 2025

Le seize juin Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence,
	MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,
	RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	/
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GARBE Pascale (Méral), PENE Loïc (Saint-Aignan-sur-Roë), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-Le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), PREVOSTO Dominique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. JULIOT Thierry, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-06/111 : ÉCONOMIE

Séance du : 16 juin 2025

OBJET 2025-06/111 : Projet d'éclairage public contournement Eiffel - Craon

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'Économie, Emploi, Agriculture, Très Haut Débit présente l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au contournement de la ZA Eiffel à Craon. Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Communauté de communes de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

▪ **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Communauté de communes
20 000,00 €	5 000,00 €	1 200,00 €	16 200,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Communauté de communes.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Communauté de communes.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Après avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture THD réunie en date du 13 mai 2025,
Après avis favorable du Bureau en date du 12 mai 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (45 VOTANTS)

- ⇒ **APPROUVE** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

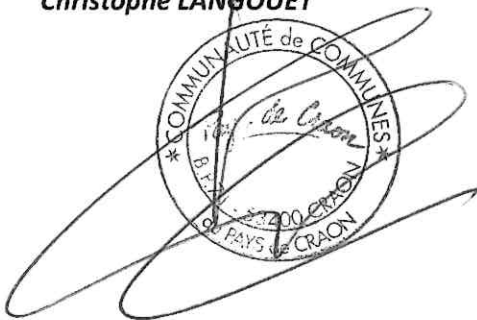
Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	16 200€	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
---	----------------	---

- ⇒ **INSCRIT** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes formalités afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 18 juin 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,
Thierry JULOT*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry JULOT', is written over the printed name.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250616-2025-06-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Affichage : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

